

9 décembre 2015

La séance est présidée par Brigitte THORIN, adjointe au sous-directeur de la modernisation et de la gestion statutaires (SG/DRH du MEDDE).

Sur les quatre ministères employeurs membres de la CAPI, trois sont présents : les ministères économiques et financiers, le ministère des affaires étrangères et du développement international et le ministère de la défense.

Déclaration des élu-e-s

Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres de la CAP,

Nous sommes consternés de devoir vous interroger à nouveau sur le devenir de notre corps interministériel.

En effet, au premier semestre 2015, en plus d'une demande en CAPI, nous vous avons adressé un courrier pour vous sensibiliser sur le préjudice subi par l'ensemble des CEDI pour leur carrière et leur rémunération, du fait de la situation de blocage que nous dénonçons depuis 2008 et pour vous demander un rendez-vous.

Vous savez comme nous quel est ce préjudice :

- une grille indiciaire des CEDI moins étendue que celle de la grille « matrice » des attachés et qui n'a jamais été revalorisée depuis son origine en 1998,
- un principalat obsolète, toujours divisé en 2 classes, et des conditions d'ancienneté plus longues pour l'accès au principalat,
- pas de troisième grade, ni de corps de débouché en emploi supérieur, ce qui condamne toute perspective d'évolution individuelle,
- des durées d'échelon qui n'intègrent pas les réductions d'ancienneté, à l'instar de ce que les attachés ont obtenu en 2014.

Votre courrier de juin 2015 nous proposait un rendez-vous à l'automne que nous n'avons toujours pas eu, faute de réponse officielle de la DGAFP. Cette absence de réponse de l'administration s'apparente à une politique de porte fermée, que nous déplorons vivement. Nous vous demandons, en tant que gestionnaire du corps, de saisir à nouveau la DGAFP pour débloquent l'évolution de notre statut et sa revalorisation.

D'autant plus que des décisions doivent être prises pour deux dossiers : l'application du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) en 2017 au plus tard, et le reclassement indiciaire du corps dans le cadre de l'accord sur les Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR). Nous souhaitons que pour l'application de ces deux textes aux CEDI, le choix soit fait d'aligner le corps sur le régime indemnitaire et le reclassement indiciaire à l'identique de ce qui a été retenu pour le corps interministériel des attachés de l'Etat.

Nous sollicitons par ailleurs la mise en place d'un groupe de travail, associant les représentants du personnel, sur la définition des groupes de fonctions-types dans le cadre de la mise en œuvre du RIFSEEP.

En conclusion, pour toutes ces raisons :

Nous vous redemandons expressément de prendre en considération l'urgence de l'alignement du statut des CEDI sur celui des attachés CIGEM **sans condition** afin que nos collègues CEDI ne soient pas pénalisés plus longtemps.

Nous plaillons toujours pour l'intégration du corps des CEDI dans le CIGEM des attachés d'administration de l'Etat.

L'immobilisme actuel ne peut que se traduire par des départs en détachement ; conjugués à l'absence de recrutement externe, ils conduiront à la fermeture du corps des CEDI à terme.

Les réponses de la présidente aux organisations syndicales

Concernant **l'avenir du corps des CEDI**, l'administration reconnaît l'échec de la fusion du corps avec celui des CHED (Culture). Le MEDDE rappelle sa position favorable à la fusion du corps dans le CIGEM des attachés d'administration de l'Etat. Pour le moment, la réponse « officieuse » de la DGAFP est défavorable à la fusion dans le CIGEM.

La présidente de la CAPI nous a informés qu'une réunion s'est tenue le 8 décembre 2015 sur la mise en place du nouveau texte sur les parcours professionnels, carrière et rémunération (PPCR) à la DGAFP. Le dispositif PPCR nécessite la réécriture de 450 textes statutaires, aussi le MEDDE a proposé une nouvelle fois l'intégration de notre corps dans le CIGEM afin de faciliter le travail de prise en gestion des nouvelles mesures pour les CEDI. L'accueil de cette proposition par la DGAFP a été mitigé, mais la Fonction publique en a pris note. La gestionnaire a indiqué qu'elle va s'efforcer à nouveau de convaincre la DGAFP de l'intérêt de cette solution.

De plus, pour la présidente, l'intégration des CEDI dans le CIGEM permet également le maintien des missions « métiers » exercées actuellement par le corps. En effet, il est possible d'organiser des concours spécifiques internes et externes ? en plus des formations de prise de poste offertes aux sorties d'IRA qui se dirigeraient vers la gestion de l'information. Les ministères employeurs devront néanmoins rester vigilants pour que les spécificités de la filière « gestion de l'information » soient bien prises en compte pour les promotions, ce qui va bien dans le sens d'examens professionnels qui sont de plus en plus centrés sur les métiers exercés par les agents.

Mise en place du PPCR : ce dispositif s'appliquera bien à l'ensemble des corps. La mise en place du texte prévoit notamment le transfert d'un volume de primes en points d'indices donc une modification des grilles indiciaires. Pour les catégories A, ce sera le transfert de 9 points sur 2 ans (4 au 01-01-2017, 5 au 01-01-2018).

Réductions d'ancienneté : le PLFR 2016 prévoit qu'au 1^{er} janvier 2016, les statuts de tous les corps seront modifiés pour supprimer les avancements moyens et les réductions d'ancienneté qui seront dorénavant intégrés dans les durées de passage d'échelon.

La CFDT se félicite de cette disposition.

RIFSEEP : en réponse à une question de la CFDT, la présidente indique que le passage se fera au 1^{er} janvier 2017 pour le corps des CEDI. Cela nécessitera de déterminer des groupes de niveau de fonction : 4 niveaux à l'instar des autres corps de catégorie A. Le MEDDE indique qu'il reprendra les 4 niveaux déjà définis pour les attachés, la DGAFP ayant déjà verrouillé le dispositif. Un texte sera pris par le MEDDE et s'appliquera à tous les ministères employeurs, lesquels répartiront chaque CEDI dans un des 4 niveaux de fonction.

Commentaire CFDT : nous recommandons à nos collègues la plus grande vigilance au moment de la mise en œuvre du RIFSEEP au sein de leur département ministériel.

Loi Sauvadet, loi de déprécarisation : le nouveau projet de loi relatif à la déontologie, aux droits et obligations des fonctionnaires prévoit la prolongation du dispositif de déprécarisation et de titularisation sur au moins deux ans. Sans attendre le vote de ce texte, un nouveau concours sera annoncé avant mars 2016 en application de la loi Sauvadet. La présidente encourage vivement les ministères employeurs à recenser les personnels éligibles au dispositif et à ouvrir tous les postes correspondants, afin que les agents qui auront réussi le concours puissent rester sur leur poste.

Le ministère de la Défense qui n'avait pas ouvert assez de postes, lors du dernier concours, a dû de fait ouvrir des postes complémentaires pour tous ses lauréats. Les ministères économiques et financiers qui n'avaient recensé aucun agent au dernier concours sont invités à faire ce travail pour celui à venir.

COMPTE-RENDU

Les questions à l'ordre du jour portaient principalement sur les mobilités, les détachements et les intégrations ainsi que les promotions des CEDI aux grades de CEDP 1 et CEDP 2. Dans le cadre des documents communiqués pour la CAPI, l'administration nous a aussi transmis un bilan de gestion du corps au 31 décembre 2014 http://www.cfdt-ufetam.org/carrieres/categoriel/ced_pyramides_stocks_2014_rehucit.pdf document qui est une réponse à la demande de la CFDT à la CAPI de juin 2015.

Dans la déclaration liminaire que nous avons lue, nous avons redemandé **le réalignement immédiat de notre statut sur le statut des attachés du CIGEM**. Enfin, nous avons réaffirmé notre **préférence pour la fusion du corps des CEDI dans le corps des attachés du CIGEM**. Nous avons rappelé les préjudices pour l'ensemble des CEDI (carrière, reclassement, primes...) de l'immobilisme actuel de l'administration quant à l'évolution de notre statut. Fusion que nous estimons comme l'évolution du corps la plus rapidement réalisable, la plus avantageuse pour les CEDI et la plus à même de porter nos missions de gestion de l'information.

MOBILITES

Quatre mobilités ont été validées en CAPI. Elles sont normalement effectives au 1^{er} janvier 2016, à l'exception d'autres dates validées à la demande des différentes parties.

CED	Service d'origine	Service d'accueil	prise de poste
Mme CAFFA-BEAUJEU	Min. de la Justice	Ministère de l'Écologie poste 177695	1 ^{er} avril 2016 sous réserve
Mme BODIN	En attente de poste	Ministère de la Défense poste 177889	1 ^{er} janvier 2016
Mme BOSQUIER-BRITTEN	Min. de la Culture	Ministère de la Défense poste 177890	1 ^{er} janvier 2016
Mme BOULANGE -LECERF	disponibilité	Min. des Affaires Etrangères poste 177891	1 ^{er} janvier 2016

DETACHEMENT ENTRANT

M.TEISSIER, ingénieur d'études à l'ENS Lyon, est accueilli en détachement sur le poste de responsable du centre de ressources documentaires et numériques de l'ENTPE (poste 177803).

DETACHEMENTS SORTANTS

CED	Service d'origine	Service d'accueil	Corps d'accueil
Mme AKRICHE	Ministère de l'Écologie	Ministère de la Défense	Attachés de l'Etat
M. KARACHEHAYAS	Ministère de l'Écologie	Services du Premier Ministre	Attachés de l'Etat
Mme HYBOIS (renouvellement)	Ministère de l'Écologie	Ministère de la Culture	CED Culture

SORTIES DEFINITIVES DU CORPS

Intégrations AAE et CHED

CED	Service d'accueil	Corps d'accueil
Mme COURTAUD	Ministère de la Culture	CHED
Mme LEMARCIS	Ministère de l'Écologie - DGAC	Attachés de l'Etat
Mme LONDERO	Ministère de la Culture – DDT 91	Attachés de l'Etat

Départs en retraite

CED	Service
Mme OLIVEIRA NEVES	Ministère de la Défense
Mme GUDZIK	Ministère du Travail
Mme HAOUET	Ministère de la Défense
Mme PUEYO	Ministère de la Défense
Mme VALLEJO	Ministère des Affaires Sociales
Mme de RUFFRAY	Ministère de la Défense
Mme HELFENSTEIN	Ministère du Travail

PROMOTIONS AU TABLEAU D'AVANCEMENT

Nous félicitons nos collègues promues.

CEDP 1

2 postes à pourvoir - 3 dossiers ont été présentés. Sont promues

- Mme MARCHEIX Annie
- Mme LUC Chantal

CEDP 2

1 poste à pourvoir - 16 dossiers ont été proposés. Est promue

- Mme MEZENGE-PIERON Michèle

Les dossiers de Mme Sylvie YEOMANS, de M. Philippe CAPS et de Mme Françoise PETIOT ont été remarqués pour leur qualité.

RESULTATS DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE CEDP 2015

5 lauréats ont réussi l'examen professionnel :

- Mme HAU-SIRAGUE Valérie
- M. TEXIER Nicolas
- M. VERNON Hervé,
- Mme MORIN Blandine
- Mme GROUAS-GUITTET Chrystèle

Nous adressons toutes nos félicitations à l'ensemble des lauréats !

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élu-e-s CFDT:		
Anne-Marie PEDOUSSAUT.....	Ministère du Travail.....	05.56.99.96.45
	anne-marie.pedoussaut@direccte.gouv.fr	
Laurent DUPUY	Ministère des Finances	01.44.87.11.65
	laurent.dupuy@sgae.gouv.fr	
Sylvie YEOMANS	Ministère de la Défense	01.41.93.43.33
	sylvie.yeomans@sga.defense.gouv.fr	
Fabienne ALBESPY	Ministère de l'Écologie.....	01.40.81.77.43
	Fabienne.albespy@developpement-durable.gouv.fr	